

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°168

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 03 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BUTT Zishan.

Représentés par :

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Monsieur Hadji-Gavril

Cabinet du Maire/ MAIRE/

OBJET : Protection fonctionnelle de Madame Karine FRANCKET

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2123-35 ;

Vu la demande d'admission au bénéfice de la protection fonctionnelle présentée par Karine Francket, Maire d'Aubervilliers ;

Considérant que Madame Karine Francket indique avoir fait l'objet depuis le 28 septembre 2020, en sa qualité de Maire par un trac du Parti Communiste Français les termes employés à cette occasion laissent à penser que Karine Francket a été diffamée dans le cadre de ses fonctions de première magistrat de la ville ;

Considérant que Karine Francket poursuit à l'encontre de l'auteur présumé de l'ensemble de ces actions illicites, toutes actions judiciaires aux fins de faire cesser les troubles évoqués ci-dessus et d'en obtenir réparation ;

Adoption à la majorité par 39 pour, 11 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Meriem DERKAOUI, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC) , 2 se sont abstenus(Evelyne YONNET-SALVATOR, Yonel COHEN-HADRIA)

DELIBERE :

ACCORDE la protection fonctionnelle à Madame Karine Francket pour la diffamation dont elle a été victime depuis le 28 septembre 2020.

AUTORISE Monsieur Pierre SACK, 1^{er} adjoint au Maire d'Aubervilliers, à signer tous les actes et conventions inhérents à la protection fonctionnelle de Madame Karine Francket.

DIT que Les frais qui sont la conséquence directe de la diffamation réitéré depuis le 28 septembre 2020 seront pris en charge par le budget de la ville et sous réserve de la production des éléments nécessaires à la prise en charge de ces frais, qui ne pourront excéder le préjudice subi.

Reçue en préfecture le : 10/12/20
Accusé en préfecture :
93-219300019-20201203-lmc118244-DE-1-1
Publiée le : 10/12/20
Certifiée exécutoire : 10/12/20

Le Maire,

Karine FRANCKET

